

AR PREFECTURE

017-200041523-20200617-DEC265\_2020-AU  
Reçu le 17/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 265 / 2020  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 9 : de décider de la conclusion de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans)*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communautaire non constitutive de droits réels avec :

**M. CROW Ian**, pour l'occupation du local situé le Petit Chataigner 17360 La Genétouze, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de trois ans et une redevance mensuelle répartie comme indiqué dans le tableau suivant :

Période	Loyer HT	Loyer TTC
1er juillet 2020 au 28 février 2021	100,00 €	120,00 €
1er mars 2021 au 30 novembre 2021	700,00 €	840,00 €
1er décembre 2021 au 28 février 2022	Mise à disposition à titre gracieux si le restaurant n'est pas exploité sinon 200 € HT soit 240 € TTC	
1er mars 2022 au 30 novembre 2022	700,00 €	840,00 €
1er décembre 2022 au 28 février 2023	Mise à disposition à titre gracieux si le restaurant n'est pas exploité sinon 200 € HT soit 240 € TTC	
1er mars 2023 au 30 juin 2023	700,00 €	840,00 €

Fait à Jonzac,

Le 15 JUIN 2020

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

Siège social : 7 rue Taillefer – CS 70002 – 17501 JONZAC Cedex – Tel : 05 46 48 12 11 - Fax : 05 46 48 74 78  
E-mail : contact@haute-saintonge.org – Site internet : www.haute-saintonge.org